

Intervention de Monsieur Christian Hervy,

Maire, Conseiller général du Val-de-Marne (France)

Au Forum Social Mondial de Belem (Brésil, Para)

Sur l'action pour une gestion publique de l'eau, pour le droit à l'eau

Permettez moi avant tout de vous saluer, au nom du Conseil général du Val de Marne, et de vous remercier de me permettre aujourd'hui de contribuer aux travaux du VIII^{ème} FSM.

Le Département du Val-de-Marne est un acteur public important de l'eau en France.

Il l'est parce qu'il a fait le choix du service public. Il gère en régie directe l'acheminement et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur tout le territoire de ce département proche de Paris. C'est malheureusement le cas de peu de collectivités en France aujourd'hui.

Il l'est parce qu'il conduit une action ambitieuse d'éducation à l'environnement et à l'eau auprès de plusieurs milliers de collégiens chaque année. A titre d'exemple ce sont près de 11 000 jeunes collégiens du département soit les deux tiers d'une classe d'âge qui ont été sensibilisés sur les questions de l'eau en 2008.

Il l'est parce qu'il a entrepris, au moyen d'une grande manifestation environnementale, artistique et populaire, le ***festival de l'Oh !***, de reconstruire entre les habitants et leur patrimoine fluvial un lien qui s'était distendu sous l'effet conjugué de l'urbanisation et de l'industrialisation. Près de 200 000 habitants ont participé à cette manifestation en 2008.

Il l'est aussi, et surtout, parce qu'il agit pour favoriser le débat public sur les enjeux de l'eau, tels qu'ils sont posés à l'échelon local comme aux échelles nationale et internationale. Donner la parole à tous les acteurs des batailles de l'eau, telles qu'elles se mènent à travers le monde, nous apparaît comme indissociable de nos propres actions, les actions locales nourrissant nos combats communs et les expériences des autres nourrissant notre propre action sur le terrain.

La parole, le Val-de-Marne l'a donnée à travers un vaste processus de concertation qui, en deux ans, a conduit à l'élaboration d'un **Plan bleu départemental**, une politique ambitieuse de l'eau pour les quinze ans qui viennent.

Et il la donne à travers une **Université populaire de l'eau et du développement durable** qui, depuis plus de trois ans, chaque mardi, permet à un acteur, ou à un observateur aguerri, d'exposer un point de vue, une étude ou une expérience et d'en débattre dans un esprit citoyen avec le grand public. Près de 2000 personnes y ont participé en 2008.

Le choix du service public pour répondre aux besoins et gérer la ressource

Notre Service Public est l'objet d'attaques régulières en cela qu'il s'opposerait à la sacro-sainte « libre concurrence ». Ainsi, notre laboratoire départemental d'analyses devrait laisser la place à des laboratoires privés, selon les nouveaux textes en vigueur.

Notre engagement dans la bataille de l'eau - original de la part d'une collectivité de banlieue (1,2 millions d'habitants) très « enserrée » dans la densité du tissu francilien - tient à des racines anciennes. De par la configuration géographique du Val-de-Marne, nous sommes dépositaires d'un héritage. Un héritage contrasté, avec ses versants dorés et ses avatars, mais qui marque en profondeur l'identité d'un territoire urbain comme le nôtre.

Cet engagement repose aussi sur des raisons plus contemporaines, qui s'ancrent dans nos choix politiques. **Dans le choix du service public.**

Cela se traduit par la particularité - rare en France - d'avoir un exécutif territorial à la tête d'un service public de l'assainissement. Un service comptant 350 agents, un service de proximité qui traite à égalité tous les habitants. Un service dont les capacités d'innovations sont reconnues, notamment par la mise en œuvre de gestions alternatives très fortes dans le domaine de la récupération et du traitement des eaux pluviales pour éviter de les envoyer dans les stations d'épurations d'eaux usées, ou bien de les rejeter polluées en rivière.

Ces innovations s'accompagnent d'efforts visant à impliquer les citoyens usagers dans la mise en œuvre des alternatives, ainsi que d'une action forte dans le domaine de la prévention des pollutions, de l'éducation à l'eau et à la citoyenneté.

Choisir la régie directe plutôt que la délégation au secteur privé, est un choix de gestion. C'est choisir de donner la priorité aux usagers sur les actionnaires, à la qualité du service rendu sur les dividendes. C'est la garantie d'un service moins cher. C'est une démarche de proximité permettant de développer les rapports avec les citoyens et la prise en compte des avis des usagers. C'est la conservation et la consolidation de compétences techniques et de savoir-faire entre des mains publiques et sûres.

C'est également un devoir de précaution quand (et ici nous le savons tous), l'avenir de l'eau est si fortement menacé et dépend si étroitement à la fois de l'état des infrastructures techniques et de la mobilisation préventive de tous.

Le choix du service public, c'est tout cela, mais c'est d'abord et surtout le choix de la cohérence. C'est regarder nos fleuves et nos rivières comme un facteur de mieux vivre ensemble sur les territoires, comme un élément de solidarité et de lien entre les gens, entre les générations, entre les activités humaines.

Le choix du service public de l'eau dépasse de beaucoup les seuls enjeux environnementaux, déjà colossaux en eux-mêmes.

C'est un choix politique, un choix social, un choix de société. J'ai la chance aujourd'hui de représenter un Département dont la majorité, depuis plus de trente ans, partage profondément cette idée et ces valeurs.

Le combat pour le droit à l'eau : un aspect majeur du combat pour un autre monde

Cette bataille pour gérer l'eau en Service Public rejoint toutes les batailles pour un autre monde. C'est une bataille citoyenne et anti-libérale. L'eau est un droit fondamental au même titre que la santé, l'éducation, le logement, etc.

Ce qui nous amène à agir pour l'eau c'est parce que :

- **L'eau est un véritable présent de la nature essentiel à la vie. Sans eau il n'y a pas de vie possible. A ce titre elle n'appartient à personne en particulier, elle doit être sous notre responsabilité à tous, une responsabilité que personne ne doit pouvoir déléguer – à fortiori à des actionnaires.**

- **L'eau parce qu'elle est indispensable à toute vie, doit être considérée comme un droit fondamental. Il revient par conséquent à la collectivité territoriale, nationale, internationale de veiller à ce que ce droit soit reconnu et respecté pour tous les êtres humains.**

- **L'eau est un bien commun et un bien commun se gère en commun. Cela nous demande donc d'être en situation de partage et de responsabilité.**

Dans un contexte de mondialisation, de concurrence, de bénéfice, qui d'autre que la collectivité peut faire respecter ce droit pour tous et plus particulièrement pour les plus faibles et les plus démunis. N'a-t-on pas vu à Soweto, en Afrique du Sud, le distributeur privé supprimer les fontaines et installer des lecteurs de cartes à puces pour l'accès à l'eau. Pas d'argent, pas d'eau !

L'eau est interdépendante. En fait nous n'avons qu'une seule et même eau, comme nous n'avons qu'un seul soleil ; si nous nous comportons mal ou bien vis-à-vis de l'eau en un point donné de la planète cela a des incidences en mal ou en bien à un autre point de la planète.

L'eau, tout comme l'air que nous respirons, de par cette caractéristique, nous demande d'être solidaires entre nous, de penser à l'autre. Notre eau est celle de l'autre, elle appartient à l'humanité.

L'eau que nous utilisons est la même depuis la nuit des temps, elle n'est pas renouvelable et doit donc être protégée afin de protéger la vie et les générations futures. Il faut donc la préserver, l'économiser.

Depuis cent ans, la consommation d'eau dans le monde a augmenté deux fois plus vite que la population du globe.

D'ici à 2025, la demande augmentera probablement de 650 %. Aujourd'hui, ce sont près de 1,4 milliards d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'eau potable et, selon l'Unesco, ce chiffre pourrait passer à 2,5 milliards en 2025. Près de 80 % de toutes les maladies dans l'hémisphère Sud sont dues à la consommation ou à la proximité d'eau polluée, et quatre millions d'enfants en meurent chaque année.

Depuis 1997, de nombreuses personnalités et des ONG se sont mobilisées pour créer des associations pour promouvoir le **contrat mondial de l'eau** (ACME). Ce projet déclare l'eau patrimoine commun de l'humanité. Il revendique l'accès à l'eau potable comme droit de l'Homme et du Citoyen. Il revendique que la propriété et la gestion des services d'eau restent dans le domaine public, et y associent les usagers.

Pour ma part en qualité de maire, aux côtés de près de 750 autres élus locaux d'Ile-de-France, j'ai signé l'appel pour une gestion publique et démocratique de l'eau parce que, tout comme eux, je suis convaincu que l'eau **est un bien commun de l'humanité.**

L'eau et le profit privé sont incompatibles

La prise en compte de l'eau comme bien commun ne peut pas dépendre des conseils d'administrations des multinationales, dont la seule raison d'être est de dégager des dividendes pour leurs actionnaires. La pire des choses est bien la gestion capitaliste car on ne parle pas de développement durable, de respect de la biodiversité ou de droits. A-t-on jamais vu le conseil d'administration d'une multinationale de l'eau décider une affectation de ses bénéfices à des travaux d'irrigation ou d'assainissement ?

L'eau a besoin d'une gestion publique c'est à dire **d'une gestion solidaire, altruiste, citoyenne, précautionneuse de l'avenir.** Et plus les enjeux de la crise énergétique et de la crise climatique se développent et plus nous avons besoin d'une gestion raisonnable à long terme que la gestion libérale est dans l'impossibilité de nous garantir.

Il est avéré en France que l'eau potable est moins chère lorsqu'elle est produite par une régie publique que lorsqu'elle est produite par une entreprise privée : 30% de différence

en moyenne. Ceux qui considèrent l'eau comme une marchandise, ne sont donc pas compétitifs ! **Le privé n'est pas meilleur, il est moins bon et plus cher que le public.** Ce n'est d'ailleurs pas difficile à démontrer : si l'on soustrait du coût la part du profit et, dans un pays comme la France, celle de la TVA sur les investissements, l'étude comparative montre très vite que le résultat économique est en faveur de la régie publique.

Le plus souvent ceux qui défendent le privé, la privatisation, le font par dogmatisme, mais curieusement ils ne se vantent que très rarement du montant de leurs bénéfices. Les marchands d'eau, sont très discrets sur leurs bénéfices comme si ce n'était pas très moral de faire de l'argent avec cet élément indispensable à la vie.

A l'heure où surtout en Europe, **on nous dit qu'il faut ouvrir toutes les activités humaines à la concurrence libre et non faussée**, dans le domaine de l'eau les entreprises ne se font pas vraiment concurrence et c'est plutôt à la répartition du « gâteau » et au « partage des eaux » dont il est question.

Ainsi en Région Parisienne c'est la « Générale des Eaux » qui a le contrat depuis 1923. A Paris, c'est une répartition équitable entre La Lyonnaise des Eaux qui produit et distribue l'eau sur la rive gauche, et Véolia qui produit et distribue sur la rive droite de la Seine.

A Marseille c'est la société « Des Eaux de Marseille » qui remporte toujours le marché et son capital est constitué à 50% de Véolia, 50% de la Lyonnaise ; la situation est identique dans la ville de Lille.

Le Conseil de la Concurrence et de la Consommation observe que le délégataire en place est souvent seul à présenter une offre quand il y a renouvellement du contrat. **Autant dire que dans le domaine de l'eau, la concurrence n'est pas vraiment libre et qu'elle est plutôt faussée.**

Sous la pression citoyenne, la gestion publique gagne du terrain en France

En France malgré la « révolution conservatrice », malgré la division et l'éparpillement des forces anti-libérales, les idées pour une gestion publique ont progressé et se sont développées dans la dernière période. L'inquiétude sur la qualité de l'eau, le mécontentement sur les augmentations de la facture, le climat unitaire favorable qu'avait provoqué la bataille pour le « Non » au referendum sur le projet de traité constitutionnel européen, ont fait bouger les lignes.

Depuis les années 2000, cinquante communes sont passées de la gestion privée à la gestion publique. Après la bataille victorieuse des années 90 à Grenoble, la bataille menée



à Bordeaux par une association a permis à la Communauté urbaine d'obtenir l'engagement de récupérer 230 M€ de trop perçu en 30 ans par la Lyonnaise des Eaux.

Au lendemain des élections municipales, un audit sur la gestion et le prix de l'eau est engagé à Toulouse, où cela figurait dans le programme de la nouvelle équipe.

Enfin dernièrement le Conseil de Paris a adopté un retour en régie publique des activités de production et de distribution le premier janvier 2010.

En région parisienne le marché de concession qui concerne 4 M d'habitants arrive à expiration début 2010, c'est le plus gros contrat de Véolia en Europe.

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), ce sont 144 communes, 4 millions d'usagers, 50 % des bénéficiaires de Véolia, avec un contrat datant de 1923. Pour la première fois face à un candidat de la droite ultra-libérale qui préside ce syndicat intercommunal, le Ministre Santini, la gauche a présenté un candidat s'engageant pour le retour en gestion publique. Celui-ci a obtenu près de 40% des voix sans pour autant faire le plein des voix de gauche.

Il y a donc encore beaucoup d'hésitations parmi les élus locaux, y compris ceux qui se réclament de la gauche, à se lancer dans cette bataille pourtant essentielle. C'est sans doute parce que les enjeux sont considérables. Le marché global de l'eau en France représente 90 milliards €, selon Marc Laimé.

En France 80% du marché de la production et de distribution d'eau potable et 55% de l'assainissement sont en contrat de délégation de service public au privé. A

cela il faut ajouter que les grandes multinationales, telles que Véolia et la Lyonnaise des Eaux, ne se contentent pas de capter le marché de l'eau, mais aussi ceux des déchets, de la propreté, du chauffage urbain, des transports, de la santé, de l'édition, d'internet, de la télévision, du cinéma, des pompes funèbres, des restaurants scolaires, et dernièrement du transport ferroviaire.

Une coordination rassemblant les élus partisans du retour au service public au sein du SEDIF, les représentants d'associations et des usagers s'est mise en place et vient de lancer une campagne d'information.

Certaines voix à droite laissent entendre que le prix de l'eau pourrait être baissé, en échange de quoi il faudrait garder la délégation à Véolia. Mais nous savons bien que si les marchands d'eau se déclarent prêts à baisser le prix, c'est pour conserver une position profitable, et donc que le prix de l'eau peut baisser encore plus en revenant dans le service public.

Chers amis, c'est donc une bataille intéressante, qui se mène au sein d'une grande métropole et dans un pays où le service public a une histoire forte en bien des domaines. Elle est donc à suivre, et il nous est utile qu'elle trouve de l'écho au plan mondial. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de l'évoquer à cette table ronde.

Pour conclure, je veux dire que nous voyons 4 raisons de mener ce combat :

Une raison éthique : si nous voulons vivre ensemble et faire monde ensemble, nous devons gérer les biens qui nous sont communs comme l'eau ,l'air, le savoir, **ENSEMBLE**.

Une raison écologique : nous devons léguer aux générations futures une eau de bonne qualité, mais nous devons aussi leur léguer les savoirs, les savoir-faire qui leur permettront de savoir être et de bien entretenir et préserver l'eau.

Une raison sociale : que la facture de l'eau pèse moins lourdement sur les budgets des familles, prioritairement pour les familles aux ressources modestes. Le droit à l'eau est un des leviers de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Une raison altermondialiste : Comment prétendre agir pour un autre monde lorsqu'on est un citoyen de France si on n'agit pas pour affaiblir concrètement les multinationales françaises de l'eau, elles qui sont au cœur de la mondialisation capitaliste, et qui participent au pillage des ressources de la planète, ainsi qu'aux systèmes d'oppression des peuples.

Voilà tout le sens que nous donnons en tant qu'élus et citoyens, à l'action déterminée que nous menons pour une gestion publique et démocratique de l'eau ; celle-ci s'inscrit dans un choix de société fondé sur la justice sociale, l'égalité, le respect des droits fondamentaux.